



Bibliothèques en réseau dans la communauté d'agglomération d'Annecy :

→ RÉUSSITES, MISSIONS, PERSPECTIVES

CHRISTINE COLAS

Communauté d'agglomération d'Annecy
ccolas@agglo-annecy.fr

Conservateur des bibliothèques,
Christine Colas a dirigé les bibliothèques d'Annecy entre 1991 et 2009. Elle est membre du bureau de l'Arald (Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation) et membre du Prix Rhône-Alpes du livre (Pral). Elle est actuellement chargée de mission au sein de la direction des affaires culturelles de la communauté d'agglomération d'Annecy.

À l'aube des années 2000, j'ai accueilli la perspective de l'intercommunalité, pour la bibliothèque d'Annecy que je dirigeais, avec intérêt, espoir et optimisme. Cela paraissait tellement évident, et dans les faits, même, déjà réalisé. En effet, la bibliothèque municipale d'Annecy avait depuis de nombreuses années un rayonnement dépassant largement les limites de la ville. C'était alors un réseau de quatre bibliothèques : la bibliothèque Bonlieu et trois bibliothèques de quartier. Des décennies d'efforts de la municipalité et le travail de professionnels audacieux et inventifs avaient donné de beaux fruits, et Annecy était dans le peloton de tête des bibliothèques de lecture publique françaises. La bibliothèque Bonlieu, située au cœur d'Annecy (52 000 habitants), desservait en réalité toute l'agglomération (130 000 habitants), et même bien au-delà, dans le département de Haute-Savoie tout entier¹. Elle était alors la seule médiathèque de l'agglomération, les communes autour d'Annecy ne disposant que de bibliothèques traditionnelles, de dimensions restreintes, souvent animées par des bénévoles, et dont les collections ne pouvaient rivaliser avec celles de la médiathèque.

Le transfert de la bibliothèque Bonlieu à la communauté d'agglomération

C'est donc sans surprise que la bibliothèque Bonlieu a été inscrite sur la liste des établissements culturels à transférer à l'intercommunalité, le 1^{er} janvier 2003. Mais – première déception – l'entrée dans l'agglomération se traduisit alors par la paradoxale perspective de scission du réseau des bibliothèques d'Annecy. En effet, alors que la bibliothèque centrale s'apprêtait à devenir intercommunale, les bibliothèques de quartier n'avaient pas été retenues dans les établissements transférés et demeurèrent sous la tutelle de la ville. Pour les bibliothécaires, la bibliothèque d'Annecy semblait indivisible, les élus en décidaient autrement. Heureusement, le bon sens poussa les deux collectivités à s'entendre, et la ville d'Annecy confia à la communauté d'agglomération d'Annecy (C2A), par convention, la gestion de ses bibliothèques de quartier. L'essentiel était préservé et les usagers ne voient pas de changement dans l'utilisation du réseau ; pour la gestion, c'est une autre affaire !

Une raison de se réjouir du passage dans l'intercommunalité est que la C2A, sous l'impulsion du maire d'Annecy, Bernard Bosson, qui en sera aussi le premier président, a décidé d'intégrer un secteur culturel important : patrimoine, spectacle vivant,

1. Plus de la moitié des abonnés n'habitent pas Annecy intra-muros.

enseignements artistiques, lecture publique sont concernés ; les structures sont transférées d'Annecy – surtout – mais aussi de trois autres communes. La C2A n'envisage pas seulement de gérer les établissements transférés, mais souhaite aussi développer une politique culturelle au sein de l'agglomération : pour cela, elle se dote d'une direction des affaires culturelles. Pour la bibliothèque, comme pour les autres établissements culturels, c'est l'assurance d'avoir une structure solide pour accompagner les projets, les porter auprès de la direction générale de la collectivité et auprès des élus.

Pour le reste, l'entrée dans l'agglomération ne se fait pas sans douleur. Du jour au lendemain, notre environnement a changé. Curieuse sensation, puisqu'il nous semblait n'avoir changé en rien. Nous étions au sein d'une collectivité bien organisée, aux services fonctionnels nombreux et bien pourvus, et qui nous apportaient une aide quotidienne : direction des ressources humaines, services financiers, services techniques, service juridique, service des marchés, service informatique, etc. Nous arrivons dans une collectivité toute jeune, qui a grossi trop vite, agrégeant des personnels venus de communes différentes et dont les services fonctionnels sont réduits au minimum. Quand nous pouvions compter sur des équipes conséquentes, nous n'avons plus en face de nous qu'un ou deux collègues qui font le maximum, mais ne peuvent faire le travail de dix ! Nous avons rapidement compris que la bibliothèque devrait prendre en charge elle-même des tâches dévolues auparavant à d'autres services, ce qui signifiait une charge de travail supplémentaire pour l'équipe et la nécessité d'acquérir de nouvelles méthodes de travail et de développer de nouvelles compétences, le tout sans personnel supplémentaire.

De nouvelles missions dans le cadre de l'intercommunalité

Ces nouvelles charges surviennent dans un contexte où la bibliothèque se voit attribuer de nouvelles missions

dans le cadre de l'intercommunalité. En effet, à la suite d'une étude réalisée en 2002-2003, la C2A s'est dotée d'un plan d'action pour développer le réseau de lecture publique. Il s'agit d'un réseau hétérogène, à l'image des communes qui composent l'agglomération, et qui vont de 52 000 habitants pour Annecy à quelques centaines pour la moins peuplée. Plusieurs bibliothèques sont animées par des bénévoles, d'autres le sont par de petites équipes de professionnels salariés. Avant 2003, les rapports entre les bibliothèques n'ont été qu'épisodiques. La bibliothèque Bonlieu est chargée d'animer le réseau et d'impulser les nouvelles actions. Les premières années de mise en œuvre de l'intercommunalité permettent d'avancer assez rapidement. Par des réunions régulières, les bibliothécaires salariés et bénévoles se rapprochent et apprennent à travailler ensemble ; la commission culturelle se montre active, suit les projets avec intérêt et les fait avancer. L'objectif principal du plan d'action est de faciliter l'accès aux collections et de favoriser la circulation des usagers dans le réseau ; les moyens mis en place sont un « passeport documentaire » (le « pass'arianne »), dont l'achat permet de s'inscrire ensuite gratuitement dans toutes les bibliothèques du réseau, et un portail documentaire commun aux bibliothèques du réseau² qui donne accès à un catalogue fédéré des bibliothèques. À cela s'ajoutent des actions culturelles organisées à l'échelle de l'agglomération, pilotées par la bibliothèque intercommunale, notamment en direction du jeune public. Les moyens nouveaux pour ces actions nouvelles sont minces : pas de personnel supplémentaire (sinon des missions ponctuelles pour le projet de portail), des crédits supplémentaires en fonctionnement pour l'animation ; le portail quant à lui fait l'objet d'un budget d'investissement bien subventionné par l'État et la Région.

Pendant les années 2003-2008, le paysage des bibliothèques dans l'agglomération a bien changé : trois nouvelles médiathèques se sont ouvertes, rééquilibrant l'offre sur le territoire.

Bien qu'elle reste la bibliothèque la plus importante et la plus active, la bibliothèque Bonlieu a perdu sa position hégémonique, et peut-être un peu de son prestige, face aux nouvelles médiathèques, plus modernes et plus confortables. La répartition des abonnés s'est modifiée, au détriment des bibliothèques d'Annecy qui, pendant ces six années, ont perdu environ 5 000 abonnés. Au bout du premier mandat, en 2008, le bilan des bibliothèques apparaît exemplaire : c'est dans le domaine de la lecture publique que la mise en réseau a le mieux fonctionné et a donné les résultats les plus probants. Le passeport documentaire (pass'arianne) a rencontré un vrai succès et a favorisé la multifréquentation, y compris pour les bibliothèques les plus modestes. Des pratiques d'échanges professionnels se sont établies entre bibliothécaires, la professionnalisation a progressé, des postes de salariés ont été créés. Le portail Arianne a permis à plusieurs bibliothèques d'être visibles sur le web. Il y a donc lieu de se montrer satisfait de l'action menée. Mais, depuis ces étapes importantes, le développement du réseau marque le pas, et risque la panne ; il est allé aussi loin que possible dans le cadre technique, administratif et politique qui est le sien actuellement.

La phase d'origine, à partir de 2003, a été élaborée dans la négociation et la recherche de consensus, rendus nécessaires par l'absence de liens hiérarchiques et fonctionnels entre les bibliothèques. Cette situation a donné des résultats intéressants, mais aussi des échecs. Ainsi, la multiplicité des systèmes informatiques gérant les bibliothèques subsiste (cinq systèmes différents). Sur les trois médiathèques ouvertes entre 2003 et 2008, une a choisi le même système intégré de gestion de bibliothèque qu'Annecy et a donc pu intégrer son réseau avec des avantages évidents pour les usagers : carte unique, libre circulation des documents et des abonnés dans le réseau, navette permettant de faire venir les réservations. Les deux autres nouvelles médiathèques n'ont pas choisi cette option, et ont conservé leur propre système. Cette situation engendre d'une part des difficultés techniques – le fonctionnement du portail

2. www.arianne.fr

Arianne n'est pas encore stabilisé et risque de rester fragile du fait de la multiplicité des systèmes utilisés –, d'autre part des inégalités de service difficiles à comprendre pour les usagers.

Les défis pour les bibliothèques à l'aube de l'intercommunalité

La recherche du consensus a contourné, dans les premières années de l'intercommunalité, les profondes différences et inégalités entre les bibliothèques et les politiques communales : les tarifs des bibliothèques (très éloignés les uns des autres), les modalités de prêt et les services, les horaires d'ouverture, la complémentarité des collections, la mutualisation des moyens informatiques, toutes ces questions ont été évacuées. Prudence et modération ont été privilégiées, afin de ne froisser aucune susceptibilité municipale. Il y a certes des résultats non négligeables, mais il me semble que cette tactique est arrivée au terme de ce qu'elle pouvait produire, et qu'il faudrait se donner de nouveaux moyens d'action pour progresser dans le développement du réseau.

Les défis auxquels sont confrontées actuellement les bibliothèques de lecture publique doivent être relevés dans le cadre du réseau car le public de chacune des bibliothèques est celui de l'agglomération et plus seulement celui de la commune. Ce public se déplace pour travailler, pour étudier, pour consommer, pour se divertir ; il a besoin de services de centralité, de proximité, de services à distance. Le réseau des bibliothèques de l'agglomération est constitué pour répondre à ces besoins, il est presque complet et équilibré, si l'on excepte la commune d'Annecy-le-Vieux, 20 000 habitants, où existent

deux bibliothèques associatives dont les moyens sont très insuffisants. La bibliothèque Bonlieu est de dimension relativement modeste (3 000 m²), mais l'existence de médiathèques de bonne taille dans l'agglomération peut compenser ce manque. Globalement, les moyens des bibliothèques sont de bon niveau, même s'il faudrait progresser en nombre de professionnels salariés, et les ressources documentaires importantes, même si elles devraient être complétées en documents multimédias et numériques.

Les éléments favorables à la mise en place d'une stratégie globale de la lecture publique dans l'agglomération

“Les défis auxquels sont confrontées actuellement les bibliothèques de lecture publique doivent être relevés dans le cadre du réseau”

sont réunis, mais il manque l'étincelle qui mettrait en marche la machine : une volonté politique clairement exprimée. À Annecy, où la culture a été un moteur important de la politique municipale pendant plus de cinquante ans, cette volonté s'est constituée dans le rapport élus/professionnels ; les grands desseins culturels ont été portés par les élus (en tout premier lieu les maires successifs) et mis en œuvre par les professionnels (directeur des affaires culturelles, directeurs de service ou d'association) ; la politique culturelle s'incarne véritablement dans ce couple.

Cette situation ne se retrouve pas de manière aussi efficace dans l'intercommunalité : les élus de l'intercommunalité sont d'abord les élus d'une commune, et ne parviennent pas, le plus souvent, à dépasser les intérêts particuliers de leur commune ; certains peuvent être résolument partisans de l'intercommunalité, dans la mesure où celle-ci profite à leur commune, mais peu ont une vision réellement intercommunale des projets qui leur sont soumis. Pour beaucoup, leur bibliothèque (surtout quand ils ont financé d'importants chantiers) reste un élément majeur de leur politique culturelle de proximité sur laquelle ils ne veulent pas perdre la main. La perspective d'en confier la gestion à l'agglomération ne vient que sous la pression de difficultés budgétaires, ce qui n'est pas la meilleure raison et surtout pas du point de vue de la C2A, peu encline à accueillir de nouvelles structures jugées budgétivores ! Face aux difficultés à venir en matière de finances locales, donc de ressources budgétaires et d'emploi, et dans la perspective de la mutation obligée des bibliothèques, il est plus que jamais indispensable de réfléchir à une véritable mutualisation des services. S'il ne s'agit plus, comme aux premiers temps de l'intercommunalité, de parler « d'économie de moyens », l'intercommunalité peut être le cadre adapté où rechercher le meilleur service au meilleur coût. Pour cela, il faut un projet réellement ambitieux, c'est-à-dire incarné par des élus qui transcendent les intérêts communaux au bénéfice d'une visée véritablement intercommunale, servi par des professionnels soucieux de l'intérêt public et pas seulement de « leur » public. ●

Janvier 2010